



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Ville d'Angoulême / Associations sportives - Participation financière aux activités sportives dans le temps scolaire**

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| DE20150330_20                     | Conseil municipal du 30 mars 2015   |
| Rapporteur :<br>Patrick BOURGOIN. | Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015<br>Affichée le 1 avril 2015 |

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

**Ville d'Angoulême / Associations sportives - Participation financière aux activités sportives dans le temps scolaire**

Vie sportive  
id : 849

Conseil municipal  
30 mars 2015

20

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

La Ville d'Angoulême soutient des actions menées par les associations sportives auprès des enfants d'âge primaire pendant la période scolaire.

La Ville d'Angoulême organise en collaboration avec les associations sportives des activités en direction des écoles primaires de la ville.

Deux associations sportives de la commune impliquées depuis de nombreuses années dans ce dispositif ont été financées pour l'année scolaire 2013/2014.

Des interventions sont prévues pour l'année scolaire 2014/2015 pour les activités escrime et golf.

Les associations sportives assurent ces activités dans leur domaine de compétence spécifique suivant un planning annuel établi avec l'Éducation Nationale sur la base de 3 périodes d'intervention : période A de septembre à décembre, période B de décembre à mars et période C de mars à juin.

Pour la période A de l'année sportive 2014/2015, la prise en charge de ces activités est accordée aux associations concernées sous forme de subventions dont vous trouverez le détail dans le tableau suivant :

| ASSOCIATIONS              | Montants des subventions |
|---------------------------|--------------------------|
| Golf Club de l'Hirondelle | 1 620,00 €               |
| Salle d'Armes Taillefer   | 1 200,00 €               |
| <b>TOTAL :</b>            | <b>2 820,00 €</b>        |

La dépense en résultant d'un montant total de 2 820,00 € est inscrite au budget principal de la Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
30 mars 2015

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



*[Signature]*